

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DURANT LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE  
GEOGRAPHIE 2015**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 et les articles L 2213-1 et L 2213-2,

CONSIDERANT que le Festival International de Géographie nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

**ARRETE**

Article 1 : Pour permettre le bon déroulement du Festival International de Géographie 2015, à Saint-Dié-des-Vosges,

- Le stationnement sera interdit place Jules Ferry, du vendredi 2 octobre 2015 à 13 heures au dimanche 4 octobre 2015 à 18 heures.
- Le stationnement sera interdit devant l'Espace Nicolas Copernic du jeudi 1er octobre 2015 à 8 heures au lundi 5 octobre à 12 heures.
- Le stationnement et l'arrêt seront interdits rue Henri Bardy, des deux côtés, du vendredi 2 octobre 2015 à 8 heures au dimanche 4 octobre à 20 heures, pour permettre la circulation des véhicules FIG sortant des parkings leur étant réservés. Ces interdictions ne concernent pas les véhicules du pool FIG.
- Le stationnement (30 places) sera réservé aux Exposants du Salon du Livre place de l'Europe, côté cité administrative, du jeudi 1er octobre 2015 à 8 heures au dimanche 4 octobre à 22 heures.
- Le stationnement (5 places) sera réservé aux Artistes participant au FIG, place de l'Europe, côté cité administrative, du vendredi 2 octobre 2015 à 8 heures au dimanche 4 octobre à 19 heures.
- Le stationnement sera interdit quai Carnot, devant l'Espace Georges Sadoul, et rue Maurice Jeandon, le long de l'Espace Georges Sadoul, du vendredi 2 octobre 2015 à 8 heures au lundi 5 octobre à 20 heures.
- Le stationnement rue Stanislas, face à l'ancien commissariat, c'est-à-dire face aux n°11, 13 et 15 sera réservé aux véhicules du FIG, du jeudi 1er octobre 2015 à 8 heures au dimanche 4 octobre à 20 heures.
- Le stationnement sera interdit place de l'Europe, derrière l'hôtel de ville, sur 4 emplacements, au niveau de l'entrée menant à la cuisine (deux places de part et d'autre de la porte d'entrée), du samedi 3 octobre 2015 à 14 heures au dimanche 4 octobre à 20 heures.

Article 2 : A l'occasion de l'inauguration d'une plaque le samedi 3 octobre 2015 à 16 heures,

- Le stationnement sera interdit, de 14 heures à 17 heures, quai de la Digue, entre la rue Saint-Eloi et la rue du 11 Novembre 1918.
- La circulation sera interdite, quai de la Digue, entre la rue Saint-Eloi et la rue du 11 Novembre 1918, de 15h45 à la fin de l'inauguration.

Article 3 : Ces interdictions seront signalées par des panneaux mis en place par les Services Techniques.

Article 4 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 23 septembre 2015

Le Maire,



David VALENCE